



=====
Martial Saddier

Président de la Commission Locale de l'Eau
Député de Haute-Savoie
Président du comité de Bassin Rhône Méditerranée

Bruno Forel |||

Président du SM3A
Président de la CC4R
Maire de Fillinges

||| **Frédéric Caul-Futy**
Maire de Mont-Saxonnex

=====
Chantal Vannson
Maire de Marnaz

ont le plaisir de vous convier à la signature
par **Pierre Lambert** - Préfet de la Haute-Savoie

du
SAGE de l'Arve

samedi 23 juin 2018 à 11h30
au lac bénit - Mont-Saxonnex

En présence de :

Eric Fournier - Vice-Président du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes

Christelle Petex - Vice-Présidente du Département de la Haute-Savoie

Gilles Mulhauser - Directeur Général de l'Eau de la République et
Canton de Genève

Laurent Roy - Directeur général de l'Agence de l'Eau RMC

TOUS ENSEMBLE
POUR QUE **l'eau vive**
DU MONT-BLANC À GENÈVE

Dossier de presse

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) est à l'eau ce que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est à l'aménagement du territoire : c'est un outil qui vise à définir des orientations et des objectifs pour ce qui concerne les eaux. Ce document dispose d'une portée juridique puisqu'il peut être opposable à l'administration, aux collectivités (SCOT et PLU) et aux tiers : c'est à dire que toute décision administrative qui concerne l'eau doit intégrer ses dispositions.

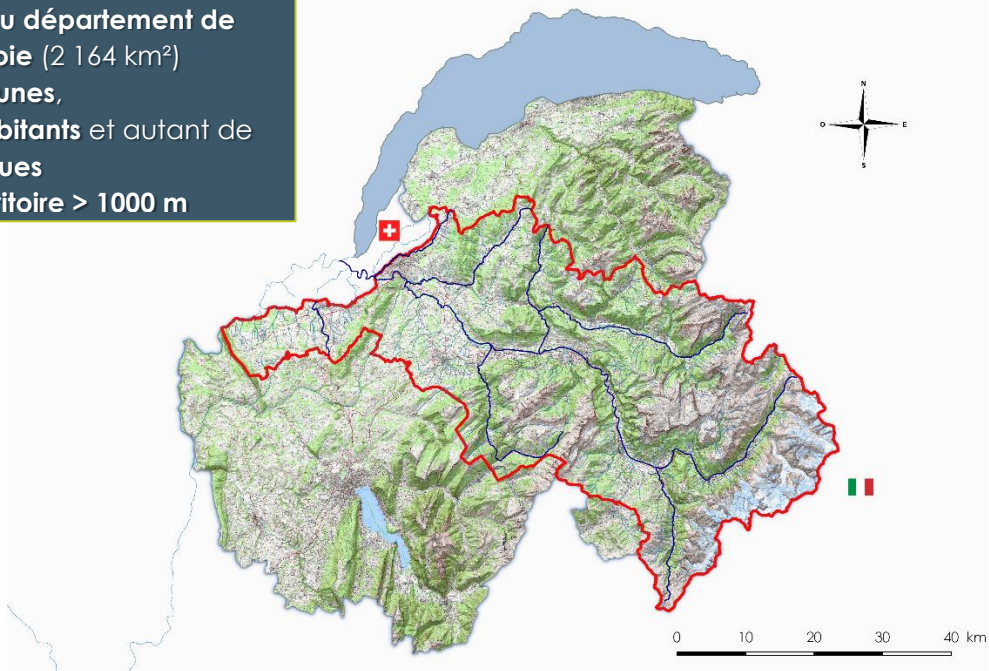
Véritable outil de planification locale, il identifie les mesures de protection des milieux aquatiques, fixe des objectifs de qualité à atteindre, définit des règles de partage de la ressource en eau, détermine les actions à engager pour lutter contre les crues... à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent, celui de l'Arve, de l'ensemble de ses affluents et des affluents du Rhône sur la communauté de communes du Genevois.

LE TERRITOIRE DU SAGE DE L'ARVE

Le SAGE de l'Arve couvre la moitié de la Haute-Savoie, avec 2 164 km² et 106 communes. Il englobe l'ensemble du bassin versant français de l'Arve, du sommet du Mont-Blanc au Genevois français. Il intègre également l'ensemble des enjeux de l'eau sur le territoire Suisse à Genève et sur la partie frontalière du Rhône.

Le périmètre a été approuvé par le Préfet de la Haute-Savoie Jean-Luc Videlaïne le 06 octobre 2009 avec l'avis favorable du Préfet de région Jean-François Carencio.

- ❖ La moitié du département de Haute-Savoie (2 164 km²)
- ❖ 106 communes,
- ❖ 380 000 habitants et autant de lits touristiques
- ❖ 60% du territoire > 1000 m

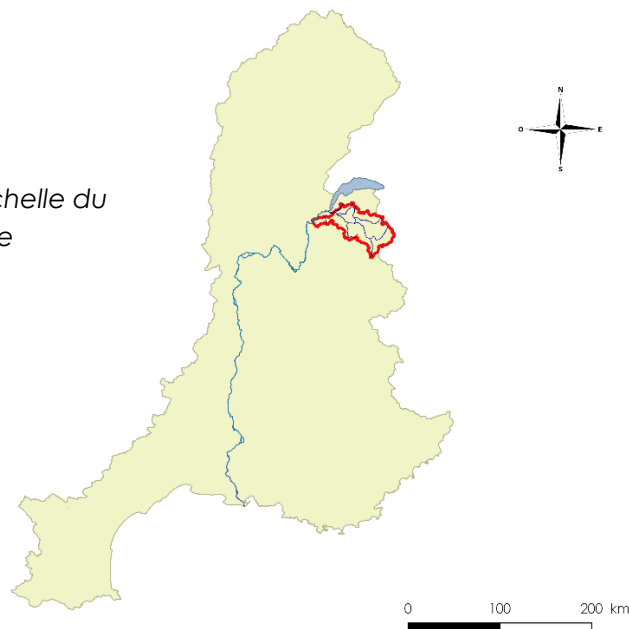


Le territoire du SAGE en Haute-Savoie

Il couvre des milieux naturels montagnards exceptionnels (massif du Mont-Blanc, réserve naturelle de Sixt-Fer à Cheval...) très en lien avec une activité agricole traditionnelle à forte valeur ajoutée (AOC reblochon, industrie du décolletage...) et un cadre de vie de grande qualité.

Le territoire du SAGE a été identifié comme un territoire prioritaire dans le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée.

Le territoire du SAGE à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée



Le SAGE aborde la question de l'eau sur un territoire particulièrement dynamique démographiquement et économiquement le bassin versant de l'Arve est fortement tourné vers la Suisse (l'Arve se jette dans le Rhône à Genève) s'appuyant sur une solide tradition de coopération transfrontalière.

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU SAGE

Le SAGE de l'Arve porte des ambitions fortes, en particulier en ce qui concerne la préservation des ressources en eau potable et la protection contre les risques d'inondation. Il définit des objectifs, identifie des actions à mener, propose des modes de gestion vertueux, et édicte certaines règles applicables aux documents d'urbanisme, aux activités et aux travaux affectant les milieux aquatiques.

LE SAGE vise principalement à :

- Poursuivre l'amélioration de la qualité des rivières et de l'eau en général,
- Garantir la qualité de l'eau potable pour aujourd'hui et pour demain,
- Assurer à long terme la satisfaction des usages de l'eau,
- Maintenir un débit suffisant en rivière pour la faune et la flore,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques, rivières lacs et zones humides,
- Protéger la population contre les risques d'inondation,
- Identifier, cartographier et protéger les nappes stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Pour cela, les principales mesures du SAGE consistent à :

Mieux connaître les débits des rivières et le niveau des nappes :

- suivre les quantités d'eau "disponibles" pour les usagers et pour la faune aquatique en rivière.

Protéger les principales ressources en eau potable du territoire :

- maîtriser rigoureusement les risques de pollution sur les réserves d'eau souterraines en fond de vallée, par une réglementation renforcée.

Préserver et reconquérir les abords de cours d'eau :

- délimiter des espaces nécessaires au bon fonctionnement de tous les cours d'eau du territoire ;
- les inscrire dans les Plans Locaux d'Urbanisme(PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale(SCOT) ;
- réaliser des travaux pour élargir certains tronçons excessivement canalisés.

Réduire les risques d'inondation dans les secteurs exposés et ne pas en générer de nouveaux :

- identifier des "zones inondables stratégiques" dans des secteurs non habités, à préserver absolument pour éviter que les risques d'inondation ne s'aggravent dans les zones peuplées ;
- aménager des champs d'expansion de crue pour mieux retenir les eaux en amont des principales villes exposées aux inondations ;
- entretenir les digues existantes, créer des ouvrages de stockage des laves torrentielles et entretenir des cours d'eau présentant des menaces.

GESTION COLLECTIVE ET TRANSFONTALIÈRE DES EAUX

La signature du SAGE de l'Arve est une étape importante pour un territoire qui bénéficie d'une culture de gestion collective de l'eau déjà solide. En 1995, sous l'impulsion de Michel Meylan, la vallée de l'Arve signait son premier contrat de rivière (à l'époque le plus important de France du point de vue financier). Depuis, les outils opérationnels de gestion de l'eau se sont multipliés : contrats de rivière, Programme d'Aménagement et de Protection contre les Inondations (PAPI), opérations collectives pour la lutte contre les substances dangereuses...

UNE VISION INTÉGRÉE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le SAGE fixe des objectifs qui visent à articuler et concilier les enjeux de protection contre les risques naturels, qui constituent une problématique majeure pour ce territoire de montagne, et la préservation des milieux naturels. La préservation, la restauration et l'optimisation des zones d'expansion de crue (espaces d'inondations contrôlées) constitue en cela un axe fort du SAGE.

Pour cela le SAGE est piloté par une Commission Locale de l'Eau (CLE) – composée de 94 membres dont des représentants Genevois – véritable parlement local de l'eau qui

réunit des élus, des usagers, acteurs socio-économiques et associatifs, les services de l'Etat et les partenaires Suisse. La CLE s'appuie pour cela sur le savoir-faire opérationnel du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) développé tant dans la réalisation d'ouvrages de génie civil (tunnel de dérivation du glissement des Posettes, plages de dépôt de l'Arveyron de la Mer de Glace...) que de démarches de protection des milieux (acquisitions foncières de 200 ha de zones de divagations dans les années 2000, réalisation de passes à poissons ou rivières de contournement piscicole...).

Si l'eau constitue sa principale entrée, la CLE s'inscrit pleinement dans une vision globale de l'environnement et cherche à articuler différents objectifs environnementaux vus parfois comme contradictoires, comme par exemple la question de la transition énergétique avec la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau.

CONCRETEMENT, QU'EST-CE QUE CA VA CHANGER D'AVOIR UN SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ?

Le SAGE est un document qui traite de tous les enjeux de l'eau de notre bassin versant : quantité, qualité, biodiversité, eau potable, protection des biens et des personnes... Son objectif vise à définir les conditions acceptables d'un équilibre durable entre protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et satisfaction des usages de l'eau.

Le SAGE de l'Arve permettra de réaliser la liste les actions identifiées comme essentielles à mener et de prendre en compte les principes et les règles à respecter pour un aménagement du territoire cohérent avec la gestion de l'eau.

LE 23 JUIN 2018

Aujourd'hui et après près de 10 années d'études techniques et de concertation visant systématiquement le consensus le plus large sur l'ensemble des sujets traitant de l'eau sur le bassin versant de l'Arve entre le Mont-Blanc et Genève, le préfet de Haute-Savoie, M. Pierre Lambert, va engager la mise en œuvre du SAGE de l'Arve en signant l'arrêté préfectoral d'approbation du document.

Martial SADDIER

Président de la CLE du SAGE
Député de la Haute-Savoie
Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée

Bruno FOREL

Président du SM3A
Président de la CC4R
Maire de Fillinges

CONTACTS

Président du SAGE : M. Martial SADDIER

Président du SM3A – structure porteuse – : M. Bruno FOREL
300, Chemin des Prés Moulin - 74800 SAINT-PIERRE EN FAUCIGNY
Tel : 04 50 25 60 14

Contact presse :

Amalia CARREIRA / Tel : 06 78 54 99 78 / acarreira@sm3a.com

Contacts techniques :

Nicolas LE MEHAUTE / Tel : 06 85 08 92 31 / nlemehaute@sm3a.com
Charlène CARDOSO / Tel : 07 86 99 81 46 / ccardoso@sm3a.com



Schéma d'Aménagement
de Gestion des Eaux
du bassin de l'Arve

SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 - sm3a@riviere-arve.org / www.sage-arve.fr